



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE DU 11 JUIN 2026

ARRETE N° 2026-096

Objet : arrêté portant réglementation de la circulation et du stationnement le vendredi 26 juin 2026 au hameau de La Galle à Uchaux, à l'occasion de la Fête des écoles organisée par l'Association des Parents d'Elèves.

Le Maire de la Commune d'Uchaux (VAUCLUSE),
Vu les articles du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande de l'Association des Parents d'Elèves en date du 21 avril 2026 qui sollicite l'autorisation de réglementer le stationnement et la circulation au Hameau de la Galle le vendredi 26 juin 2026 à l'occasion de la Fête des Ecoles.
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement pour assurer la sécurité de cette manifestation.

ARRETE

Article 1 : le stationnement et la circulation seront interdits à tous véhicules sur la place de la Mairie et la rue des Ecoles le vendredi 26 juin 2026 de 16h00 à minuit.


Article 2 : ces interdictions ne s'appliquent pas aux véhicules de gendarmerie, de secours et aux véhicules faisant partie de la manifestation.

Article 3 : lors de cette manifestation, les accès privés seront maintenus de jour comme de nuit.

Article 4 : le présent arrêté sera affiché en Mairie.

Article 5 : Monsieur le Maire de la Commune d'Uchaux et les services de la Gendarmerie Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

à Uchaux, le 11 juin 2026
Monsieur le Maire


Joseph SAURA

